

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 14 octobre 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mercredi 8 octobre 2025, s'est réuni à la salle annexe en Mairie de VOUGY, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNON ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Jean-Philippe MAS, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Sandro PEPIN, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Daniel REVUZ ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Marie-Pierre PERNAT, Christophe PAULIN, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	22
Pouvoirs :	:	1 – Monsieur VALENTIN Antoine donne pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON.

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice-Président.

Délibération n° 2025-34 (Question n°2)

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Construction des locaux du siège de notre syndicat – Augmentation de l'Autorisation de Programme et modification des Crédits de Paiement 2026

Par délibération n°2024-18 en date du 9 avril 2024, notre Comité syndical a approuvé l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour les travaux de construction des locaux du siège de notre syndicat d'un montant de 1 000 000 euros.

Un pilotage financier pluriannuel de cette opération est apparu adapté car les travaux se dérouleront de 2024 à 2026.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Le montant de l'AP a été défini sur la base des études issues de la Phase AVP. A ce jour, les marchés des travaux ont été attribués et les études préalables et annexes ont été engagées. Ainsi, le montant définitif de l'ensemble de l'opération s'élève à 1 400 000 euros.

Il convient donc d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme pour la construction des nouveaux bureaux administratifs du syndicat.

Crédits votés par délibération n°2024-18 en date du 9 avril 2024 :

	AP	CP 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles en € HT	1 000 000	500 000	500 000

Révision de l'AP/CP par délibération n°2025-13 en date du 8 avril 2025 :

	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Dépenses réalisées	1 000 000	14 646,70		
Dépenses prévisionnelles en € HT			600 000	385 353,30

Augmentation de l'AP et révision des CP 2026 :

	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Dépenses réalisées	1 400 000	14 646,70		
Dépenses prévisionnelles en € HT			600 000	785 353,30

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

- Augmente le montant de l'autorisation de programme à 1 400 000 euros relatif à la construction des locaux du SYDEVAL, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Révise le montant des CP 2026, comme dans le tableau décrit ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an
sусdits

Le Secrétaire de séance,

Didier Jaucare
[Signature]

Le Président

[Signature]
 Frédéric CAUL-FUTY